

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU CADRE DE VIE

ARRÊTÉ

Direction de l'Urbanisme
des Paysages

~~Ministère des Affaires Culturelles~~

SITES

Le Ministre de l'Environnement et du
Cadre de Vie

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 443-9 relatif au stationnement des caravanes ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU l'arrêté du 12 février 1973 inscrivant sur l'inventaire des sites du département de la Gironde l'ensemble formé sur la commune d'Asques par le village ;
- VU l'avis émis le 17 février 1978 par le conseil municipal d'Asques ;
- VU la délibération du 14 avril 1978 de la commission des sites, perspectives et paysages du département de la Gironde ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Gironde l'ensemble formé par la totalité du territoire de la commune d'ASQUES conformément au plan annexé au présent arrêté

ARTICLE 1 - Le présent arrêté qui complète l'arrêté d'inscription susvisé sera notifié au Préfet du département de la Gironde et au Maire de la commune d'Asques qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

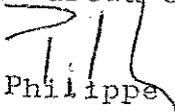
Fait à PARIS, le 14 Septembre 1979

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages
L'Administrateur Civil chargé du
service des sites et des Paysages

E. CHABASON

Pour ampliation:

L'Administrateur Civil
Chef du Bureau des Sites


Philippe REY.

Fiche 54 : ASQUES (SIN0000139 - SIN0000140)

